

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Swiss ENIC

Reconnaissance des diplômes
d'une haute école étrangère en
Suisse

1. Reconnaissance pour des raisons d'emploi

1.1. Professions non-réglées

Le Swiss ENIC peut établir une recommandation de reconnaissance à l'attention de personnes à la recherche d'un emploi titulaires d'un diplôme d'une haute école qui donne accès à une profession non-réglée. Cette recommandation de reconnaissance est une évaluation comparative qui n'engage pas juridiquement et non une reconnaissance.

Ne sont pas évalués

- des diplômes d'une haute école qui donnent accès à une profession réglementée (voir pages 3 et 4)
- des études incomplètes / cours individuels
- des diplômes du 1er cycle d'une durée régulière de moins de 3 années (plein temps) resp. de moins de 180 ECTS
- des diplômes d'études secondaires supérieures, resp. des diplômes d'école secondaire
- des diplômes post-grades, cours de perfectionnement
- des cours de langue
- l'expérience professionnelle

Durée de traitement (du dossier)

2 mois au maximum.

Coûts

Le traitement du dossier n'engendre aucun coût. Par contre, il faut compter avec des frais pour les certifications et les traductions.

Documents à envoyer

Veillez svp prendre contact avec le Swiss ENIC www.enic.ch

- Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Liechtenstein, Luxembourg, Pays Bas, Russie et pays de l'ancienne Union soviétique :
Christine Gehrig, T +41 (0)31 335 07 43, christine.gehrig@swissuniversities.ch
- Afrique, Amérique centrale, Amérique du sud, Asie, Australie, Bulgarie, Canada, Danemark, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Grande-Bretagne, Hongrie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Lettonie, Lituanie, Norvège, Nouvelle Zélande, Pologne, Proche Orient, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Suède, Turquie :
Eva Grob, T +41 (0)31 335 07 45, eva.grob@swissuniversities.ch
- Albanie, Bosnie et Herzégovine, Croatie, Italie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Portugal, Serbie, Slovénie :
Paolo Bozzini, T +41 (0)31 335 07 71, paolo.bozzini@swissuniversities.ch

1.2. Professions réglementées

Professions médicales

- Médecin
- Vétérinaire
- Dentiste
- Pharmacien

Autorités compétentes

- Reconnaissance des diplômes étrangers des pays membres de l'UE :
Office fédéral de la santé publique OFSP
www.ofsp.admin.ch → Thèmes → Professions de la santé → Reconnaissance des professions de la santé → Diplômes des professions médicales UE/AELE
- Reconnaissance des diplômes étrangers des pays non-membres de l'UE :
Direction de la santé du canton

Psychologie

Reconnaissance des diplômes étrangers :

Office fédéral de la santé publique OFSP

www.ofsp.admin.ch → Thèmes → Professions de la santé → Reconnaissance des professions de la santé → Diplôme d'études supérieures en psychologie et titre postgrade en psychothérapie

Chiropraktik

Admission à l'examen fédéral/reconnaissance des diplômes étrangers des pays membres de l'UE/AELE :

Office fédéral de la santé publique OFSP

www.ofsp.admin.ch → Thèmes → Professions de la santé → Reconnaissance des professions de la santé → Diplômes des professions médicales UE/AELE → Reconnaissance des diplômes en chiropratique

Osteopathie

Admission à l'examen intercantonal/reconnaissance des diplômes étrangers :

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS

www.gdk-cds.ch

Professions de la santé

- Hygiéniste dentaire
 - Ergothérapeute
 - Diéticien-ne
 - Sage-femme/Homme sage-femme
 - Technicien-ne en radiologie médicale
 - Technicien-ne en analyses biomédicales
 - Technicien-ne en salle d'opération
 - Orthoptiste
 - Infirmier/Infirmière
 - Physiothérapeute
 - Podologue ES
 - Ambulancier/Ambulancière
- Recognition of foreign diplomas:

Reconnaissance des diplômes étrangers :

Croix-Rouge suisse CRS

www.redcross.ch → FR → Près de chez vous → Santé/Intégration → Reconnaissance des titres professionnels étrangers

Architecte / Ingénieur civil

- Reconnaissance des diplômes étrangers:
Secrétariat de l'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
www.sefri.admin.ch → Thèmes → Reconnaissance de diplômes étrangers
- Accès à la profession dans les cantons où les professions sont réglementées (Fribourg, Genève, Lucerne, Neuchâtel, Vaud, Ticino):
Direction cantonale des travaux publics
- Inscription au Registre :
Fondation des registres suisses REG: www.reg.ch

Enseignant/e

- Préscolaire
- Degré primaire
- Degré secondaire I
- Degré secondaire II (écoles de maturité)
- Professeur de sport
- Professeur de musique
- Enseignement spécialisé
- Logopédie
- Psychomotricité

Reconnaissance des diplômes étrangers :

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP

www.cdip.ch → Domaines d'activités → Reconnaissance des diplômes → Diplômes étrangers

Enseignant/e des écoles professionnelles / écoles supérieures spécialisées

Reconnaissance des diplômes étrangers et accès à la profession dans les différents cantons :

Secrétariat de l'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

www.sefri.admin.ch → Thèmes → Reconnaissance de diplômes étrangers

Assistant(e) social(e)

Autorité compétente pour la reconnaissance des diplômes étrangers :

Secrétariat de l'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

www.sefri.admin.ch → Thèmes → Reconnaissance de diplômes étrangers

Avocat

Autorité compétente pour la reconnaissance des diplômes étrangers :

Tribunal cantonal

2. Admission aux études

Les titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires supérieures ou d'un diplôme d'une haute école étrangère qui envisagent la poursuite des études dans une université, une haute école spécialisée (HES) ou une haute école pédagogique (HEP) suisse doivent s'adresser directement à l'institution de leur choix.

Informations à www.swissuniversities.ch/fr/espace-des-hautes-ecoles

→ Hautes écoles suisses reconnues

→ Etudier en Suisse

Les conditions d'admission des hautes écoles suisses sont fixées par chaque haute école.

Informations à www.swissuniversities.ch/fr/services

→ Admission à l'université

→ Admission à la 'HEP

→ Admission à la HES